

Formation



ASFO Adour,
de la formation...
et plus encore !



Formations - Certifications en Aéronautique LANDES - PAYS BASQUE

Vous souhaitez vous former ou vous perfectionner
sur des métiers porteurs en Aéronautique ?
L'ASFO Adour vous propose des formations à temps complet,
au sein de plateaux équipés, comprenant un temps de stage professionnel.



**CQPM AJUSTEUR MONTEUR
CELLULES AÉRONEFS**
Du 2 mars au 17 juillet 2020
(Ustaritz)



**CQPM CÂBLEUR
FAISCEAUX ÉLECTRIQUES**
Du 14 avril au 10 juillet 2020
(Ustaritz)



**CQPM INTÉGRATEUR
CÂBLEUR AÉRONAUTIQUE**
Du 13 janvier au 10 avril 2020
(Ustaritz)



**CQPM CHAUDRONNERIE
AÉRONAUTIQUE**
Du 2 mars au 31 juillet 2020
(Saint-Paul-lès-Dax)

Tous nos autres parcours formant aux métiers de l'industrie sont à retrouver sur
www.asfo-adour.org > Formations certifiantes > Industrie

Possibilités de financement : Compte Personnel de Formation (CPF),
Plan de formation, financement Pôle Emploi... Contactez-nous !



Annonces légales et officielles

sudouest-legales.fr - sudouest-marchespublics.com
Affilié à francemarches.com

Avis administratifs et judiciaires

Enquêtes publiques

Ville de Dax

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE Modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales

Demandeur : Régie des Eaux de Dax, 6, allée du Bois-de-Boulogne, 40100 Dax.
Représentée par : M^{me} le maire, Elisabeth BONJEAN.

Par délibération du Conseil municipal en date du 20 septembre 2018, M^{me} le maire a prescrit l'ouverture
d'une enquête publique portant sur la modification susmentionnée, ceci afin d'assurer l'information et la
participation du public et pour recueillir ses observations relatives au projet.

L'enquête publique se déroulera durant 31 jours ½ consécutifs, du **lundi 16 septembre 2019 à 9 heures**
au **jeudi 17 octobre 2019 à 12 heures**.

M. Dominique THIRIET, retraité de la fonction publique territoriale, a été désigné en qualité de
commissaire-enquêteur.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête publique :
sur support papier : à la Régie des Eaux de Dax, 6, allée du Bois-de-Boulogne, 40100 Dax
aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30
et de 13 h 30 à 16 h 45 ; sur un poste informatique : à la Régie des Eaux de Dax aux jours et heures
habituels d'ouverture des bureaux ; sur le site internet de la mairie de Dax, à l'adresse suivante :
www.dax.fr

Les observations et propositions relatives à la modification de zonage d'assainissement des eaux usées
et des eaux pluviales pourront, du **lundi 16 septembre 2019 à 9 h** au **jeudi 17 octobre 2019 à 12 h**, être :
consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet à la Régie des Eaux de Dax ; envoyées
par courrier à l'attention de M. le commissaire-enquêteur à la Régie des Eaux de Dax ; transmises par
courriel à : enquete.rde@dax.fr avant le **jeudi 17 octobre 2019 à 12 heures**. Elles devront porter la mention :
« à l'attention de M. le commissaire-enquêteur (modification de zonage d'assainissement des eaux usées
et des eaux pluviales) ».

M. Dominique THIRIET, commissaire-enquêteur, recevra le public à la Régie des Eaux de Dax durant la
durée de l'enquête publique pour recevoir les observations ou propositions écrites ou orales aux dates
et heures suivantes :

le lundi 16 septembre 2019, de 9 h à 12 heures,
le vendredi 27 septembre 2019, de 9 h à 12 heures,
le mardi 8 octobre 2019, de 9 h à 12 heures,
le jeudi 17 octobre 2019, de 9 h à 12 heures.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès de la Régie des Eaux de Dax,
6, allée du Bois-de-Boulogne, 40100 Dax.

À l'issue de l'enquête publique, le registre d'enquête sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui
disposera d'un délai d'un mois pour transmettre à M^{me} le maire de Dax, Régie des Eaux, l'exemplaire du
dossier d'enquête accompagné du registre et pièces annexées, avec son rapport et dans un document
séparé, ses conclusions motivées. Il transmettra simultanément une copie du rapport et des conclusions
motivées à M. le président du Tribunal administratif.

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur seront déposées à la mairie de Dax et à
Régie des Eaux de Dax où elles seront tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la
clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de
la modification du zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales. Il pourra, au vu des
conclusions de l'enquête publique, décider s'il y a lieu d'apporter des modifications au projet en vue de
cette approbation.

Préfecture des Landes
Préfecture du Gers
Préfecture des Pyrénées-Atlantiques

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Arrêté interpréfectoral portant ouverture d'une enquête publique unique
préalable à la déclaration d'intérêt général (DIG) pour la période
2019-2026 et comportant une demande d'autorisation environnementale
au titre des articles L.181-1 et suivants du Code de l'environnement
concernant : le programme pluriannuel de gestion des cours d'eau
du bassin versant Adour et affluents pour les départements des Landes,
du Gers et des Pyrénées-Atlantiques**

Demandeur : Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), 38, rue Victor-Hugo, 40025 Mont-de-Marsan.
Représenté par son président, M. Christian DUCOS.

Une enquête publique portant sur le projet susmentionné est ouverte en mairie de Saint-Sever (40) siège
de l'enquête publique, en mairie de Cazères-sur-l'Adour (40) et en mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40)
durant 32 jours consécutifs du **lundi 7 octobre 2019 à 9 h** au **jeudi 7 novembre 2019 à 17 h**.

Le préfet des Landes, la préfète du Gers et le préfet des Pyrénées-Atlantiques sont les autorités compétentes
pour prendre l'arrêté de déclaration d'intérêt général et délivrer l'autorisation environnementale concernant
le programme pluriannuel de gestion 2019-2026 du bassin versant Adour et affluents pour les départements
des Landes, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, sur le territoire de quatre-vingt-quatre communes du bassin
versant Adour et affluents dont la liste est répertoriée en annexe de l'arrêté de mise à l'enquête publique.

M. Florent DEVAUD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision n° E19000123/64 du
président du Tribunal administratif de Pau en date du 1^{er} août 2019.

Toute personne intéressée pourra consulter le dossier d'enquête comprenant notamment le dossier de
déclaration d'intérêt général, le dossier d'autorisation environnementale, ainsi que le registre d'enquête :

sur support papier : à la mairie de Saint-Sever (40), siège de l'enquête publique unique aux jours et heures
habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi, de 9 h à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures,
le samedi matin, de 9 h à 12 heures ; à la mairie de Cazères-sur-l'Adour (40), aux jours et heures habituels
d'ouverture des bureaux, soit le lundi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures, du mardi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 heures, et le samedi, de 9 h à 12 heures ; à la mairie de Pontonx-sur-l'Adour (40), aux jours
et heures habituels d'ouverture des bureaux, soit du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 13 heures et de 13 h 30 à
17 h 30, le vendredi, de 8 h 30 à 12 heures et de 13 h 30 à 17 heures ;

sur un poste informatique dans les mairies de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, de Cazères-
sur-l'Adour et de Pontonx-sur-l'Adour, aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux ;

sur le site Internet des services de l'État dans les Landes à l'adresse suivante www.landes.gouv.fr puis
sélectionner Publications - Publications légales - Enquête publiques ;

sur le site Internet des services de l'État dans le Gers à l'adresse suivante www.gers.gouv.fr puis sélectionner
rubrique Politiques-publiques - Environnement - AOE / Avis d'ouverture d'enquêtes publiques ;

sur le site Internet des services de l'État dans les Pyrénées-Atlantiques à l'adresse suivante
www.pyrenees-atlantiques.gouv.fr puis sélectionner rubrique Politiques publiques - Aménagement du
territoire, Construction, Logement - Enquête publique.

Les observations et propositions relatives au projet pourront, du **lundi 7 octobre 2019 à 9 h** au **jeudi 7
novembre 2019 à 17 h**, être : consignées par écrit sur le registre d'enquête ouvert à cet effet dans
les mairies de Saint-Sever, siège de l'enquête publique unique, de Cazères-sur-l'Adour et de Pontonx-
sur-l'Adour ; envoyées par courrier à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur à la mairie de Saint-
Sever, siège de l'enquête publique unique, BP 27, 40501 Saint-Sever Cedex ; transmises par courriel à
pref-amenagement@landes.gouv.fr avant le **jeudi 7 novembre 2019 à 17 h**. Elles devront porter la mention :
à l'attention de M. le Commissaire-Enquêteur (EP du PPG du bassin versant Adour et affluents).

M. Florent DEVAUD recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

Mairie de Saint-Sever, le lundi 7 octobre 2019, de 9 h à 12 heures.
Mairie de Pontonx-sur-l'Adour, le mardi 15 octobre 2019, de 14 h à 17 heures.
Mairie de Cazères-sur-l'Adour, le vendredi 25 octobre 2019, de 9 h à 12 heures.
Mairie de Saint-Sever, le jeudi 7 novembre 2019, de 14 h à 17 heures.

Toutes informations sur ladite demande pourront être sollicitées auprès du maître d'ouvrage représenté
par son président M. Christian DUCOS, Syndicat du Moyen Adour Landais (SIMAL), 38, rue Victor-Hugo,
40025 Mont-de-Marsan, 05 58 46 18 70, syndicatmoyenadour@gmail.com

Copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur sera déposée dans les mairies de Saint-
Sever (40), siège de l'enquête publique, de Cazères-sur-l'Adour (40) et de Pontonx-sur-l'Adour (40), à la
préfecture des Landes, à la Direction départementale des territoires et de la mer des Landes, Service police
de l'eau et des milieux aquatiques (SPEMA) (05 58 51 30 90), et sur le site Internet des services de l'État
dans les Landes et dans les Pyrénées-Atlantiques, où elle sera tenue à la disposition du public pendant
un an à compter de la clôture de l'enquête.

Le préfet.

ANNONCES CARNET VOS CONTACTS

Une équipe à votre service

Particuliers :
du lundi au vendredi
de 9 h à 17 h

Professionnels :
du lundi au vendredi
de 9 h à 19 h

05 35 31 29 37

Les samedis et jours fériés
de 14 h à 19 h

par mail :
so.carnets@sudouest.fr
ou par fax :

N° Indigo 0 820 024 000

Partageons plus que l'information



**sudouest-
annonces.com**

Les meilleures
offres
de la région

“
C'est pro
et efficace !
”

SPORT

RUGBY

L'actualité du XV de France, Top 14, Pro D2

Dans le journal, chaque lundi
votre supplément sport :
Comptes-rendus, analyses et résultats.

Sur Sudouest.fr, chaque jour :
Interviews, décryptage, directs et les résultats
de vos clubs du Sud-Ouest.

Recevez votre newsletter
Sud Ouest Rugby Mail
chaque lundi et vendredi.

Rendez-vous dans vos points de vente
et sur sudouest.fr/rugby

Suivez-nous



Partageons plus que l'information

